



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Evènementiel /
Cérémonies – Animations / Protocole
Tél. : 04 94 36 30 18
ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr

APPEL À CANDIDATURE EN VUE D'IMPLANTER DIFFÉRENTS MANÈGES SUR LA VILLE DE TOULON, POUR LES FESTIVITÉS DE NOËL 2026

• Objet de l'appel à candidature :

A l'occasion des fêtes de fin d'année 2026, la Ville de Toulon lance un **appel à candidature pour l'implantation et l'exploitation de différents manèges sur son territoire**, selon les conditions définies ci-après.

L'objectif consiste à dynamiser et animer les quartiers de Toulon situés en centre-ville et en périphérie pendant les fêtes de Noël.

La programmation de la ville de TOULON pour les festivités de Noël est la suivante :

- Un « Marché de Noël » sur la place de la Liberté avec environ une cinquantaine de chalets, une crèche provençale animée, des espaces de scénographie
- Un « Village de Noël des Enfants » sur la place d'Armes avec 7 chalets et une patinoire.
- Un programme d'animations et de déambulations en centre-ville et sur les places tout au long du mois de décembre.

Afin de garantir une parfaite égalité de traitement entre l'ensemble des candidats potentiels, ainsi que la préservation des intérêts publics, le présent appel à candidature a pour objet d'inviter les candidats intéressés par le présent cahier des charges défini ci-dessous à faire une proposition à la Ville de Toulon.

• Caractéristiques principales :

Il ne s'agit pas d'un marché public, ni d'une concession.

Mode de passation : le présent appel à candidature a pour objet une procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal, en vue de l'application de l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Objet de l'appel à candidature : il s'agit d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT), en vue d'une exploitation aux risques exclusifs de l'exploitant, dans le cadre des festivités de fin d'année, organisées par la Ville de Toulon.

Contexte et lieux concernés par l'appel à candidature NOËL 2026 :

Place d'Armes, à Toulon (83000 - VAR)

• 5 manèges :

- . 1 de type chenille ou équivalent de taille environ 30 m X 15 m, décoré aux couleurs de Noël,
- . 1 de type mini-huit ou équivalent de taille environ 25 m X 15 m, décoré aux couleurs de Noël,
- . 1 manège enfantin tournant, de diamètre environ 13 m, décoré aux couleurs de Noël,
- . 1 manège enfantin tournant, de diamètre environ 9 m, décoré aux couleurs de Noël,
- . 1 petit train sur rail de 20m x 8m sur le thème de Noël.
- . 2 jeux de fête foraine type :
 - 1 pêche aux canards,
 - des machines à griffes comprenant des peluches et/ou des objets sur le thème de Noël.

La place mesure au total 130mX30m. Il n'est pas exigé que le manège occupe tout l'espace.

L'accès se fait par un passage de 3.5 m de largeur maximum.

La place est située en entrée de ville dans une zone très passante, le long d'une pénétrante dans la ville de TOULON.

La place sera agrémentée de 8 chalets de Noël et d'une patinoire (Plan de la place d'Armes en annexe).

L'emplacement des manèges fera l'objet d'un accord concerté entre le candidat retenu et la collectivité.

Place de la Liberté, à Toulon (83000 – VAR) :

- 1 manège pour enfant type sapin de Noël d'une emprise au sol d'environ **13 mètres de diamètre**,
- 1 piste de luge synthétique d'une emprise au sol d'environ **28 m x 3 m**,

La place de la Liberté est le site principal d'implantation du Marché de Noël de TOULON, ; avec environ une cinquantaine de chalets, un décor scénique sur le thème de Noël et d'une crèche provençale.

L'implantation des manèges sera imposée par la collectivité (Plan de la Place de la Liberté en annexe).

Quartier du Pont du Las, Place Martin BIDOURE, à Toulon (83000 - VAR)

- 1 structure gonflable pour enfant d'une emprise au sol d'environ 20 X 5 m compatible avec la disposition de la place.

L'emplacement des manèges fera l'objet d'un accord concerté entre le candidat retenu et la collectivité.

■ Dates et horaires prévus :

Noël 2026 :**Place d'Armes, à Toulon (83000 - VAR)**

- Du 27 novembre 2026 au 3 janvier 2027, suivant les horaires d'ouverture au public de la place d'Armes (joint en annexe)

Place de la Liberté, à Toulon (83000 – VAR) :

- Du 27 novembre 2026 au 3 janvier 2027, suivant les horaires du village de Noël (joint en annexe)

Quartier Pont du Las, place Martin BIDOURE, à Toulon (83000 - VAR)

- **Vacances scolaires**

Les dates et horaires indiqués sont donnés à titre approximatif et pourront faire l'objet d'un ajustement à la marge sur la base d'une concertation entre le prestataire et la collectivité.

Durée de la convention d'occupation temporaire du domaine public (AOT) :

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) sera de la durée indiquée ci-dessus pour chaque site concerné et selon les horaires indiqués. Elle est délivrée à titre précaire et révocable. Les délais de montage et démontage seront notifiés dans l'AOT conformément aux besoins du titulaire.

Montant de la redevance d'occupation du domaine public :

La redevance d'occupation du domaine public sera d'un montant forfaitaire de **20 euros par semaine d'exploitation** pour chacun des manèges.

• Sélection et attribution des manèges :

Un comité de sélection, mis en place par la Direction EVENEMENTIEL / CEREMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE de la ville de Toulon, aura pour mission d'examiner les candidatures.

Cette attribution se fera en fonction des critères qualitatifs suivants, déterminés par la ville de Toulon :

Place d'Armes

- Type et taille des manèges, esthétique globale, nombre de places, implantation dans le site, décoration en rapport avec les festivités de Noël,
- Délais de mise en place et de retrait du manège.

Place de la Liberté

- Description précise du manège en forme de sapin de Noël et de la luge synthétique, taille des éléments, esthétique globale, nombre de places, décoration en rapport avec les festivités de Noël,
- Délais de mise en place et de retrait du manège.

Quartier Pont-du-Las, Place Martin BIDOURE

- Type et taille des manèges, esthétique globale, nombre de places, implantation dans le site, décoration en rapport avec les festivités de Noël,
- Délais de mise en place et de retrait du manège.

Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit. La participation à d'autres événements organisés par la Ville de Toulon ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence. De même, l'admission à cet appel à candidature n'implique pas la participation aux éditions suivantes éventuelles.

• Comment déposer sa candidature pour l'exploitation de manèges sur la ville de Toulon pour les festivités de Noël en 2026 :

Si vous souhaitez déposer votre candidature en vue de la mise en place d'un manège, vous devez faire parvenir à la Direction Évènementiel, Cérémonies, Animations, Protocole de la Ville de Toulon les documents listés ci-dessous

AVANT LE 15/10/2026 à 12h00

Documents généraux :

- Le formulaire de candidature (*ci-joint*), complété et signé,
- Une lettre de motivation, précisant le type de manège proposé, l'expérience professionnelle de l'exploitant et sa politique tarifaire à titre indicatif,
- Un descriptif détaillé et des photos du manège
- Un plan d'implantation du manège sur la place considérée (Photos aériennes des places jointes),
- Une note de calcul reprenant toutes les charges en chacun des points de contact au sol,
- Si possible, un visuel 3D d'intégration du manège dans son environnement et sur la place choisie,
- Un exemplaire du rapport de contrôle technique périodique du manège (tous les 1 ou 3 ans en fonction du type de manège),
- Une attestation annuelle d'entretien et de révision par un technicien compétent,
- Une attestation de montage complétée et signée par l'exploitant du manège, à fournir à la ville de Toulon dès la fin du montage (*modèle fourni ci-joint*).

Documents commerciaux :

- Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque couvrant la période du Marché de Noël 2026 (incendie, vol, vandalisme, etc.), ainsi que de l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des couvrant la période du marché de Noël 2026

Pour les Commerçants et Artisans :

- Extrait Kbis du Registre du Commerce et des Sociétés ou extrait D1 du répertoire des métiers, daté de moins de trois mois.

Pour les Forains :

- Registre du commerce et des sociétés ou toute autre attestation relative à l'exercice de l'activité considérée.

Votre dossier de candidature peut être envoyé par courriel à l'adresse ci-dessous / déposé en mains propres :

MAIRIE DE TOULON
Direction EVENEMENTIEL / CEREMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE
Mairie d'honneur (2ème étage) - Carré du Port – CS 71407
83056 TOULON Cedex
Tél. 04 94 36 31 18

Mail : ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr

Pièces annexe :

- Horaires prévisionnels d'ouverture au public des différents lieux,
- Attestation de capacité de portance des places Liberté et Armes,
- Formulaire de candidature,
- Modèle attestation de bon montage.